

## **CONSEIL GENERAL DE TARTEGNIN**

### **Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024**

#### **Ordre du jour**

- 1. Appel**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024**
- 3. Assermentations éventuelles**
- 4. Préavis municipal N°11/2024- Règlement sur la circulation et le stationnement au parking des Pressoirs**
  - 4.1 Rapport de la commission ad'hoc**
- 5. Préavis municipal N° 12/2024- Règlement fonds pour le parking des Pressoirs**
  - 5.1 Rapport de la commission de gestion et des finances**
- 6. Préavis municipal n°13/2024- Budget 2025**
  - 6.1 Rapport de la commission de gestion et des finances**
- 7. Nomination du/de la Secrétaire du Conseil**
- 8. Communication du bureau du Conseil relative au recours PA << Grandes Vignes >>**
- 9. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux**
- 10. Communications de la Municipalité**
- 11. Divers et propositions individuelles**

#### **1. Appel**

Présents	25
Excusés	19
Absents	3

Le Président annonce que le préavis N°11/2024 (point 3 de l'ordre du jour) est retiré par la Municipalité.

- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 11 septembre 2024**

Le Président passe la parole à M. Jean-François Déruaz: en page 4 au 4<sup>ème</sup> paragraphe, le recours n'a certainement pas été fait le 2 juin. Le Président clarifie qu'il s'agit en effet du 26 juillet.

M. le syndic précise en page 5, chapitre 10, 2ème paragraphe, qu'il manque le mot « capsule temporelle » qui sera plantée à côté du nouvel arbre.

M. Daniel Emery au point 11, dans Divers et propositions individuelles, 3ème paragraphe : M. Daniel Emery ne supporte pas la demande de remettre l'éclairage public.

Le Procès-verbal corrigé est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

### **3. Assermentations**

Le Président assermente M. Francesco Biamonte, le Conseil passe à 48 membres.

### **5. Préavis municipal N° 12/2024 – Règlement fonds pour le parking des Pressoirs**

M. Stéphane Berthet demande pourquoi le préavis N°11/2024 a été retiré. Mme Heidi Herzog répond qu'après avoir vu une juriste de l'UCV et le responsable des ASP de Rolle, elle s'est aperçue qu'il y avait quelques incohérences à corriger.

**Mme Heidi Herzog lit les conclusions du préavis.**

**M. Michael Duc lit le rapport de la commission de gestion et finances.**

Le Président ouvre la discussion. M. Robin Müller demande pourquoi refuser ce règlement Fonds. M. Jean-François Déruaz explique que ce fonds ne va pas couvrir les frais et charges inerrants à ce parking, les taxes du macaron n'étant pas suffisantes. La durée de l'amortissement durant encore 16 ans, le ménage communal va devoir payer. S'il devait y avoir par hasard un bénéfice, ce serait dommage de bloquer ce fonds alors que les finances communales et les impôts ne sont pas au mieux.

Le Président passe au vote.

**Le Préavis municipal 12/2024 est refusé avec 3 oui et 11 abstentions.**

### **6. Préavis municipal N° 13/2024 – Budget 2025**

Mme Heidi Herzog précise qu'au point 61, paragraphe 2 : «< Règlement sur la Circulation et le stationnement au Parking des Pressoirs >> le texte doit être remplacé comme suit : Les macarons de stationnement deviendront payants que dès l'approbation du nouveau règlement ; soit probablement la 2ème semestre 2025 (et non dès le 1er mars 2025).

**Mme Heidi Herzog lit les conclusions du préavis.**

**M. Jean-François Déruaz lit le rapport de la commission de gestion et finances.**

Le Président passe le budget en revue page par page.

M. Daniel Emery demande si, au point 3 Amortissement de la partie administration du bâtiment, les 600.000 frs ne concernent que le déménagement de l'administration à l'étage, et si ceci n'a rien à voir avec La Pinte. Mme Heidi Herzog répond que c'est l'amortissement estimé pour toute la partie administrative des travaux. M. Jean-Daniel Quiblier, boursier, confirme qu'il s'agit uniquement de la partie administrative. M. Jean-François Déruaz clarifie qu'il y a un amortissement du patrimoine financier et

administratif. Celui-ci est le patrimoine administratif, qui comprend des éléments du bâtiment, et de l'administration, qui ne concernent pas le restaurant.

M. Daniel Emery rappelle que nous étions arrivés au bout des montants d'environ 92'000 frs et se demande pourquoi nous commençons d'autres frais. M. Jean-Daniel Quiblier explique que ces nouveaux montants ne concernent pas La Pinte, mais la place de jeux, le déménagement de l'administration. Tout ce qui concerne La Pinte ça sera inclus dans le financier et ne sera pas amorti.

M. Daniel Emery demande à qui s'adressent les subventions pour le sport. M. Stéphane Jayet répond que ceci concerne les sociétés sportives, comme des clubs de foot, auxquelles on paie un certain montant par jeunes ou personnes qui sont membres de cette société. Ceci est toujours lié au prorata de membre du village dans ces sociétés. M. Jean-Daniel Quiblier précise qu'avant MCH2 ceci étant dans le même compte que les autres subventions. M. Stéphane Jayet explique que le but du MCH2 est justement de donner cette transparence.

M. Francesco Biamonte demande ce que couvre le carnotzet. M. Stéphane Jayet lui répond que le carnotzet est une culture vaudoise : le fait de recevoir des associations, des Municipalités ou des sociétés et de leur offrir un verre. M. Jean-François Déruaz rajoute que ceci comprend aussi la verrée après le Conseil et d'autres activités de la Commune.

M. Jean-François Déruaz précise que relativement au commentaire fait dans le rapport au point 6151 Places de stationnement, les 7'200 frs ne seront pas attribués et vont donc rester dans le ménage communal. M. Daniel Emery constate qu'il n'y aura pas de rentrée d'argent en 2025, vu que les macarons du parking étaient prévus pour mars 2025. M. Stéphane Jayet précise qu'il s'agit d'un budget établi à un instant donné et qui va évoluer dans le temps.

M. Daniel Emery demande si au point 4, il serait possible de préciser les années qui restent pour les captages, car on sait par exemple qu'on en est à la dernière année pour Mont-le-Vieux . M. Jean-Daniel Quiblier confirme que le captage de Mont-le-Vieux est amorti. Pour Saragénaz, l'amortissement est de 15 ans et nous en sommes à la 3ème année. Pour La Petite Bossenaz et Les Pressoirs, 30 ans et nous en sommes à la 3ème année. Pour les eaux claires et les eaux usées, il reste 22 ans.

M. Jean-Daniel Quiblier précise qu'avec MCH2, les ordures ménagères sont séparées des déchets recyclables.

M. Stéphane Berthet rapporte que dans le dernier bulletin communal reçu, nous apprenons que la benne plastique allait disparaître dès le mois de janvier. M. Stéphane Jayet explique que la décision d'enlever cette benne est intervenue après la validation du budget, et que ceci va donc améliorer le résultat de 4'500 frs. M. Stéphane Berthet déplore qu'on enlève quelque chose qui rendait service à tout le monde alors qu'on maintient la taxe à 66 frs par habitant. M. Stéphane Jayet prend note de l'intervention.

M. Hervé Barraud demande si la taxe supplémentaire de 150 frs par année payée par les vigneron pour l'élimination du plastique va être supprimée. M. Stéphane Jayet indique que c'est une façon de penser mais que le plastique va maintenant aller dans les déchets encombrants.

M. Robin Müller demande de clarifier s'il faut maintenant mettre les plastiques dans les encombrants au lieu de la benne plastique. M. Stéphane Jayet précise que c'est le cas pour les objets plastiques d'une certaine dimension mais que les petits objets plastiques vont dans les sacs de ménage taxés.

M. Jérôme Holdener note qu'il s'agit d'un sujet visiblement émotionnel pour tout le monde, et demande pourquoi cette décision a été prise sans consultation de la population et s'il s'agit d'un premier jalon pour un avenir sans déchetterie à Tartegnin. M. Stéphane Jayet répond que Tridel a besoin de plastique pour la combustion et que la Municipalité pense sincèrement que le plastique est mieux dans les sacs taxés. De plus, ceci fait une économie sur le budget communal de 5'000 frs. Le but recherché n'est pas de ne plus avoir de déchetterie à Tartegnin.

M. Robin Müller estime que le problème du plastique est lié à l'éducation des gens, et que le fait d'avoir une benne dédiée habitue les gens à trier. Supprimer la benne va leur faire perdre cette habitude aussi pour d'autres types de déchet. M. Stéphane Jayet rétorque qu'effectivement, cette décision peut nuire au côté didactique, mais que le côté didactique doit se faire dans chaque ménage respectif. C'est pourquoi aussi la Municipalité a mis cet article dans le bulletin communal. M. Jean-François Déruaz précise qu'il faut déjà éviter de prendre automatiquement des sachets plastiques lors de nos achats.

M. Thomas Croisier demande s'il y aura-t-il des mesures préventives prise pour le ramassage du fait que le volume d'ordure ménagère va probablement doubler. M. Stéphane Jayet n'est pas certain que le volume d'ordure ménagère va doubler. Les propriétaires, respectivement les PPEs, sont responsables de mettre suffisamment de containers à disposition.

M. Daniel Emery demande si la commune d'Essertines-sur-Rolle qui participe au frais de la déchetterie est au courant de cette décision et quel a été leur retour. M. Stéphane Jayet répond que la commune d'Essertines-sur-Rolle a bien été informée et qu'elle a demandé une analyse des coûts de 2022 et 2023. Le boursier travaille à donner les réponses nécessaires à Essertines-sur-Rolle.

M. Jérôme Holdener demande quels coûts sont pris en charge par la commune d'Essertines-sur-Rolle. M. Stéphane Jayet répond qu'il s'agit d'une déchetterie intercommunale et que qu'il y a une clé de répartition en fonction des utilisateurs de Bugnax, selon une règle de trois par rapport à leur population, vigneron et entreprises.

M. Stéphane Berthet note qu'en page 11, au point 3636.01, il y a 8'000 frs pour des manifestations diverses, dont 5'000 frs pour la 5ème édition du Mondial de Fondue, alors qu'on sait que cette manifestation tourne bien. M. Berthet estime cette somme un

peu élevée. M. Stéphane Jayet répond que la commune a participé à hauteur de 7'500 frs pour les trois premières éditions qui étaient déficitaires ou juste à niveau. Il est vrai que la 4ème édition a fait un bénéfice et la commune a donc diminué son engagement formel de 7'500 à 5'000 frs, avec 2'500 frs de garantie de déficit. M. Jayet précise qu'il se récusait quand il y a la prise de décision au niveau de la commune puisqu'il a double casquette en tant que Président du Mondial de fondue.

M. Daniel Emery demande si tous les emprunts de la page 13 ont été fait pour la pinte, et si ceux-ci feront l'objet d'un préavis séparé. M. Emery demande des éclaircissements sur les divers emprunts et surtout sur le plafond d'endettement de la commune. Mme Heidi Herzog rapporte que le plafond d'endettement voté par le Conseil le 26 octobre 2021 est d'un montant de 3'340'000 frs et qu'on est actuellement à 3'000'000 frs de dette. M. Stéphane Jayet précise que la Municipalité va prochainement partager la situation par rapport à l'auberge et qu'il y aura de bonnes nouvelles.

M. Francesco Biamonte demande de décrire l'engagement de la commune vis-à-vis de la Pinte. M. Stéphane Jayet explique que l'infrastructure y inclus mobilier et cuisine appartient à la commune. La commune touche un loyer. La Municipalité a établi une relation bilatérale entre les exploitants qui sont cependant libres de leurs choix de carte, de vins, et d'horaires d'ouverture.

Mme Véronica Evans demande où sont les loyers des appartements. M. Jean-Daniel Quiblier précise qu'ils sont au point 02900 en page 3. Ils vont en fait basculer au poste 9.500 dans les comptes car ces loyers sont en réalité du patrimoine financier

M. Jean-Daniel Quiblier précise que cette année la Confédération n'a pas pu voir notre budget avant qu'il ne soit accepté par le Conseil. A partir de l'année prochaine, la Confédération et le Canton vont étudier le budget dès qu'il est adopté par la Municipalité et vont pouvoir faire corriger certaines erreurs, qui sont nombreuses avec le MCH2. LE MCH2 donne un coup de projecteurs sur nos comptes. Nous devons prendre compte des remarques faites par la Confédération et le Canton, et en tenir compte lors du bouclage des comptes.

M. Daniel Emery demande si peut encore faire une comparaison avec les années passées. M. Jean-Daniel Quiblier répond qu'il n'est pas possible de faire la comparaison, si ce n'est sur le chiffre global à la fin.

M. Stéphane Jayet remercie Mme Heidi Herzog et M. Jean-Daniel Quiblier pour le travail accompli, ainsi que les membres du Conseil pour leur engagement.

Le Président passe au vote.

**Le préavis N° 13/2024 est accepté à l'unanimité moins 1 non et 3 abstentions.**

## **7. Nomination du/de la Secrétaire du Conseil**

Le Président remercie la secrétaire pour ses nombreuses années comme secrétaire.

Le Président annonce une candidature en la personne de Mme Danielle Collomb.

Mme Danielle Collomb aime Tartegnin et elle est intéressée par ce poste.

M. Jean-Daniel Quiblier est surpris, il lui semblait avoir entendu qu'il y avait une 2<sup>ème</sup> candidature.

Le Président répond qu'il y avait une candidature externe qui s'est retirée pour privilégier la candidature Tartevenoise.

M. Jean-Daniel Quiblier trouve dommage qu'il n'y ait pas eu la possibilité du choix.

M. Jean-Daniel Quiblier a eu échos que M. Michael Duc serait intéressé.

M. Michael Duc accepte sa candidature.

M. Jean-François Déruaz demande si un membre du bureau peut faire partie d'une Commission. Au cas où ce n'est pas possible, il faut prévoir l'élection d'un membre à la commission de gestion et finances.

Le Président trouve l'article dans le règlement du Conseil à ce sujet.

M. Jean-Daniel Quiblier précise que s'il est déjà élu il peut continuer mais par contre ne pourra pas se faire réélire, mais il n'y a rien dans le règlement communal qui demande qu'il démissionne.

Mme Danielle Collomb retire sa candidature.

Le Président demande s'il y a une autre candidature, il n'y en a pas, **M. Michael Duc est élu secrétaire du Conseil général de Tartegnin.**

#### **8. Communication du bureau du Conseil relative recours au Tribunal Cantonal relatif au PA << Grandes Vignes >>**

Le Président rappelle au Conseil que le recours a été déposé le 26 juillet 2024 et que le Conseil devait fournir une réponse pour le 19 septembre 2024 à la CDAP (la cour de droit administrative et publique).

La réponse fournie était inchangée par rapport à celle partagée avec le Conseil. Le 30 octobre 2024, la recourante a fourni une réplique, à laquelle le bureau n'a pas jugé nécessaire de répondre. Le 12 novembre 2024, la cour a adressé un nouveau courrier afin d'informer les opposants qu'ils pouvaient être partie prenante à ce recours. Ils avaient jusqu'au 3 décembre 2024 pour s'annoncer. 4 opposants se sont annoncés en deux groupes : un de 3 personnes et un d'une seule personne.

Il y a donc maintenant 4 parties intéressées : Les Jardins du Couchant SA, le Conseil Général de Tartegnin autorité intimée, et 2 groupes qui ont fait recours au PA. La suite n'est pas totalement claire, l'avocate du Conseil ayant dit que cela pouvait prendre 8 à 10 mois.

En cas d'une réponse de la cour et les délais étant très courts, une séance extraordinaire du Conseil durant le premier semestre 2025 pourrait être nécessaire.

#### **9. Communication des délégués aux Conseils intercommunaux**

**Enjeu :** M. Daniel Emery informe que les budgets ont été votés avec une augmentation qui a passé sans aucune remarque. Enjeu se porte bien. Pour rappel, il y a 226 collaborateurs à Enjeu. Lors des 2 dernières séances du 25 septembre et du 4 décembre les préavis suivants ont été acceptés : le crédit pour la réalisation des études de faisabilité et la construction de structure préscolaire sur les parcelles de Bursins et Bursinel, le

budget et la structure pré- et parascolaire sur le territoire d'Enjeu pour la période 2025-2030. Petit rappel pour les horaires du bus qui vont changer le 15 décembre.  
Mme Voumard directrice d'Enjeu va venir l'année prochaine lors d'un Conseil présenter Enjeu.

**AIER** : M. Nicolas Jaccoud est absent

**Région Nyon** : Mme Danielle Collomb lit le rapport des séances du 10 et 30 octobre du Conseil intercommunal de Région Nyon.

Le Conseil a décidé d'affecter 98'948 frs au TP régional pour financer

- ° l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle La Ferme
- ° celui de Perroy Route des Vignerons
- ° et pour renforcer l'offre des TP nocturnes

Il a adopté la synthèse de la vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève. Ce document donne des pistes pour orienter les politiques d'aménagements vers davantage de durabilité.

Il a voté un crédit de 31'822 frs pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes de Bogis.

Lors de la séance du 30 octobre, le Conseil a accepté la demande de crédit de 2'624'000 frs pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil des Dappes : Le Lapin Blanc et pour permettre la restructuration 4 saisons de Télé-Dôles SA. Le crédit a été voté à condition que le Conseil d'Etat abandonne son prêt de 1'999'800 frs et octroie une aide de 550'000 frs pour finaliser le Lapin Blanc.

Télé Dôle SA est sauvé pour l'instant, car le 20 novembre, le Conseil d'Etat s'est prononcé favorablement pour accorder une aide de 2'620'000 de francs à Tél-Dôle SA.

**ORPC** : Mme Isabelle Maréchal informe qu'une séance ORPC a eu lieu le 18 septembre à la salle Perdtemps à Nyon. Il y a un nouveau règlement du personnel qui a été adopté par les membres qui sera mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce règlement a été revu par des juristes et il y aura une nouvelle grille des salaires. Au sujet du budget, on peut relever que la toiture du bâtiment de l'ORPC à Prangins mériterait d'être refaite car apparemment elle coule. Il y a aussi un nouveau logiciel « Vedo » notamment utilisé pour les planifications. Un membre a demandé si c'était possible de faire des repas véganes pour les astreints, ce qui a été refusé.

## 10. Communication de la Municipalité

M. Pierre-Alain Blanchard rapporte que de la place de jeux a été toute refaite. Un petit cabanon de 4 sur 2 mètres pour les poubelles du restaurant a été installé. La 2<sup>ème</sup> partie du mur côté jura lac du cimetière est terminée et le 2<sup>ème</sup> columbarium est en cours de finition. L'année prochaine le mur côté lac qui est en mauvais état sera refait.

M. Cédric Gremaud rappelle que lors du Conseil du 23 juin 2023, M. Thomas Croisier avait déposé un postulat qui demandait que le village de Tartegnin s'équipe d'un défibrillateur Type AED. Depuis plus d'un an, nous disposons d'un tel appareil qui se trouve actuellement sous les boîtes aux lettres, à l'entrée du bâtiment communal. En 2024, il a été utilisé une

fois pour quelqu'un en arrêt cardio-respiratoire sur la commune de Rolle. À la suite de la décision de la municipalité, trois personnes se sont proposées pour nous aider à organiser une formation destinée aux habitants de Tartegnin. D'ici la mi-janvier, un tout-ménage sera envoyé à la population pour organiser une formation durant le courant du mois de février avec le support des First-Responders (section Vaud) et des trois personnes ci-dessus.

Mme Sylvie Mery nous informe que la piscine du Martinet a 50 ans et que les fonds mobiles sont bloqués à 1,80 mètre d'un côté et de l'autre côté à 1,20 mètre.

Le CODIR se réserve le droit de la fermer si une autre panne devrait arriver. Celui-ci espère que la piscine tiendra le coût jusqu'à la fin de l'année scolaire (juin 2025) mais l'année 2025-2026 se fera sans piscine.

Suite aux modifications des horaires CFF l'école a dû adapter ses horaires et les structures d'accueil de jour garderont les mêmes horaires, à savoir 07h.00 – 18h30.

Mme Heidi Herzog informe que le 30.08.2022, le canton de vaud a instauré la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysage (acronyme de LPrPNP). Plusieurs articles de cette loi découlent ou reprennent directement des articles de la loi fédérale.

Après moultes tergiversations et modifications, le Règlement d'application est entré en vigueur le 01.07.2024.

De cette loi et de son règlement découlent, entre autres :

- L'obligation pour les communes d'établir un règlement communal pour la protection du patrimoine arboré (qui vous sera présenté au courant de l'année prochaine)
- Les actions cantonales et régionales concernant la lutte contre les organismes exotique envahissants comme la renouée du Japon, la vergerette annuelle ainsi que le laurier-cerise/laurelles. Pour le moment, certaines actions peuvent bénéficier de subventions et sont incitatives ; mais le canton se garde le droit (et a déjà pris des mesures) de les rendre obligatoire et d'en contrôler l'exécution. Exemple : l'arrachage des lauriers-cerise/laurelles pour le moment incitatives ; en revanche la vente et la plantation des même laurier-cerise/laurelles est déjà interdite.

M. Stéphane Jayet remercie au nom de la Municipalité et du bureau, les conseillers pour leurs implications respectives. M. Jayet se réjouit que La Pinte fasse revivre le village et qu'on voie beaucoup de Tartevinois dans cette Pinte. Il y a encore de petites adaptations nécessaires : un rendez-vous avec les exploitants est prévu fin janvier à ce sujet.

Au nom de la Muncipallté, M. Jayet souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et surtout une bonne la santé. Il invite à ne pas baisser les bras mais à continuer de lever le coude.

## **11. Divers et propositions individuelles**

Le Président informe le Conseil sur les dates des séances pour l'année 2025

- 27 mars
- 26 juin
- 17 septembre, avec intervention d'Enjeu
- 4 décembre, à 19 heures

Mme Isabelle Marechal rapporte que les vigneronns ont reçu un courrier de la Municipalité concernant le règlement de police.

- 1<sup>ère</sup> question : A combien de personnes s'entend une manifestation ?
- 2<sup>ème</sup> question : Est-ce que la vente d'alcool est sur place ou à l'emporter ?
- 3<sup>ème</sup> question : Y a-t-il possibilité de réduire le délai de 30 jours ?

Mme Heidi Herzog répond qu'il n'y a pas forcément un nombre de personnes fixes.

Mme Heidi Herzog répond sur place et à l'emporter.

Mme Heidi Herzog répond qu'on peut accepter en dessous de 30 jours à l'avance, le plus tôt étant le mieux pour éviter de devoir faire un POCAMA.

Mme Isabelle Barraud demande si l'on doit juste écrire une lettre ou un email à la Municipalité pour les avertir des caves ouvertes ou autre manifestation. M. Stéphane Jayet ajoute que la plupart des vigneronns le font déjà en donnant la liste pour l'année des différentes caves ouvertes etc. Il rapporte que l'Etat met une certaine pression comme on l'a vu dernièrement pour le loto de la Société de Tir de Tartegnin, pour lequel l'évaluation du POCAMA a conclu qu'il était interdit de stationner les voitures le long du mur car il n'y a pas 1.5 m pour passer.

Mme Isabelle Marechal demande qui remplit le POCAMA. M. Stéphane Jayet répond que c'est l'organisateur.

Le Président demande ce qu'est un POCAMA. M. Stéphane Jayet explique que le POCAMA est une plateforme informatique utilisée pour informer le Canton des manifestations, afin que celui-ci puisse planifier les services de l'Etat tels que ECA, pompiers, ambulances, hôpitaux, etc.

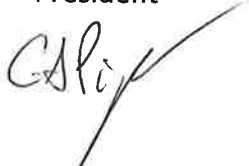
M. Jean-Daniel Quiblier déplore la réaction du Canton relativement au dernier loto de la Société de Tir. Celui-ci a toujours eu lieu le 1er dimanche du mois de décembre sans problème de parking. Il estime que la décision de ne pas autoriser le parking le long du mur est de l'ingérence dans les affaires de la commune. Il en est de même pour le budget : le budget accepté lors de cette séance du Conseil ne comporte que 25% pouvant être décidé par la commune, le reste étant imposé par le canton ou indirectement par des associations intercommunales. M. Quiblier demande à la Municipalité d'exonérer la Société de Tir de POCAMA pour l'année prochaine.

M. Stéphane Jayet répond que la Municipalité prend note de l'intervention de M. Jean-Daniel Quiblier. Il redoute cependant de créer un précédent si la Municipalité valide la manifestation telle quelle.

M. Daniel Emery s'enquiert du statut du PACom. M. Cédric Gremaud répond qu'il suit son cours et que le Conseil sera informé le moment venu.

Séance levée à 20h35.

Claude-Alain Piguet  
Président



Mary Christine Fluri  
Secrétaire

